

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RATENELLE

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2011

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11	En exercice : 11	Qui ont pris part à la délibération : 10 + 1 pouvoir
-------------------------------------	------------------	------------------------------------------------------

Date de la convocation : 22.09.2011

L'an deux mil onze et le vingt neuf du mois de septembre à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune de RATENELLE, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de  
Monsieur Claude BARBIER, Maire de RATENELLE.

Membres présents : Mme FARRIS Sandrine, M SICARD Eric, M GOYARD Jérôme,  
M. MERISIO Thierry, M VIOLY Alain, M. BRAYARD Philippe, M. CHEVRIER Gilles,  
M. FRANCOIS Jean-Alain, M. BERNOUX Denis

Membre excusé ou absent : M. BOUVARD Daniel (pouvoir à M. FRANCOIS Jean-Alain)

A été nommé (e) secrétaire de séance : M CHEVRIER Gilles

**Délibération N° 2011 . 034**

**OBJET : TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE A PARTIR DU 01.01.2012**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, fixe les nouveaux tarifs pour les  
locations de la salle polyvalente à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, à savoir :

**- Location pour le week-end et les jours fériés**

\* Habitants de la commune : 180 € + charges

\* Personnes extérieures : 230 € + charges

**- Location pour 1 jour en semaine**

\* Habitants de la commune : 120 € + charges

\* Personnes extérieures : 170 € + charges

**- Associations**

\* gratuité pour la première location de l'année puis 120 € par location suivante de la même  
année.

**- Vin d'honneur**

\* Habitants de la commune : 60 € + charges

\* Personnes extérieures : 70 € + charges

Dans tous les cas, les charges correspondent à la consommation d'électricité (chauffage  
compris), au remboursement de la vaisselle ou du matériel cassé ou disparu et éventuellement  
aux frais de ménage.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Claude BARBIER



Certifié exécutoire pour avoir été  
reçu en Préfecture de S & L à  
Mâcon le 17/10/2011  
et publié, affiché ou notifié le 17/10/2011

Le Maire

Claude BARBIER

